


Paris, le 16 DEC. 2021

20 DEC. 2021  
141

 Monsieur le Président,

Le système français d'accueil du jeune enfant permet à de nombreux parents de concilier vie professionnelle et vie personnelle, en s'appuyant sur des modes d'accueil diversifiés, individuels et collectifs.

Il peine néanmoins depuis plusieurs années à offrir une solution d'accueil à tous les parents qui le souhaitent. Au-delà des démarches parfois complexes à accomplir par les parents dès avant la naissance de leur enfant pour rechercher un mode d'accueil, certains se retrouvent contraints de réduire ou d'interrompre leur activité professionnelle si ces démarches ne leur ont pas permis de trouver une solution.

Les professionnels (professionnels de la petite enfance, gestionnaires, porteurs de projet) se trouvent pour leur part confrontés à un double phénomène : une érosion accélérée du nombre d'assistants maternels en activité ; un décalage qui s'installe entre, d'une part, le soutien financier au développement de nouvelles places de crèches proposé par la branche famille de la sécurité sociale et, d'autre part, le nombre de places nouvelles effectivement créées.

Or un système d'accueil du jeune enfant plus efficace apporterait une contribution plus significative à de nombreuses politiques publiques, parmi lesquelles la politique de l'emploi (en levant un frein majeur à la prise ou reprise d'emploi des parents de jeunes enfants), la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes (les mères réduisant ou interrompant davantage leur activité en l'absence d'un mode d'accueil adapté), la politique d'égalité des chances et de lutte contre les inégalités de destin (les bénéficiaires pour leur développement d'un accueil formel – *i.e.* autre que par la famille - de qualité étant particulièrement marqués pour les enfants issus de familles fragiles, notamment précaires).

Monsieur Thierry BEAUDET  
Président du Conseil économique,  
social et environnemental  
9 place d'Iéna  
75775 Paris Cedex 16

.../...

Le Gouvernement s'est attaché et s'attache encore à corriger certaines des limites les plus significatives du système actuel d'accueil du jeune enfant, notamment en harmonisant, autour de la notion centrale de qualité d'accueil, le cadre normatif du secteur, et en rassemblant dans un comité de filière « Petite enfance » l'ensemble des représentants de ces professionnels, aujourd'hui dispersés entre de multiples enceintes.

Dans la droite ligne de ces mesures, je souhaite saisir le Conseil économique, social et environnemental pour :

- qu'il objective l'adéquation de notre système d'accueil des jeunes enfants avec les besoins des parents, d'un point de vue quantitatif mais aussi qualitatif, notamment pour les familles à besoins plus spécifiques ;

- qu'il identifie les mesures à mettre en place afin de dépasser la situation actuelle au profit d'un service public de la petite enfance défini comme le droit garanti, pour chaque parent qui le souhaite, à une solution d'accueil du jeune enfant à un coût similaire quel que soit le mode d'accueil ;

- qu'il propose sur cette base des pistes d'amélioration structurelle de notre système d'accueil, notamment en termes d'organisation et de partage des responsabilités, ainsi que d'égalité d'accès à un mode d'accueil, d'un point de vue territorial comme financier.

Je vous remercie par avance pour votre engagement dans cette mission et vous prie de bien vouloir remettre l'avis du Conseil avant la fin du mois de mars 2022.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

*Très amicalement*



Jean CASTEX